

Original : anglais

## CONCLUSIONS DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

[www.spc.int](http://www.spc.int)



9<sup>th</sup> SPC Heads of Fisheries Meeting, 6–12 March 2015, Noumea, New Caledonia  
9<sup>e</sup> Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, 6–12 Mars 2015, Nouméa, Nouvelle-Calédonie





## Conclusion de la neuvième Conférence des directeurs des pêches

La neuvième Conférence des directeurs des pêches se tient au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 9 au 11 mars 2015. Une réunion d'une demi-journée consacrée aux résultats de l'Atelier sur l'avenir de la gestion des pêches côtières (3-5 mars 2015, Nouméa) a eu lieu le 6 mars, avant l'ouverture officielle de la Conférence.

Cette conférence régionale réunit les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et porte sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge ou pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins dispense conseils et assistance. La Conférence des directeurs des pêches joue donc un rôle particulier en ce qu'elle fixe les orientations stratégiques du Bureau du Directeur, du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division.

La Conférence est présidée par Joyce Ah-Leong, Directrice générale adjointe de la division pêche du ministère de l'Agriculture et des Pêches du Samoa. La Conférence est officiellement ouverte par M. Colin Tukuitonga, Directeur général de la CPS. L'ordre du jour est adopté en l'état.

Les participants à la Conférence jugent nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé soit pour orienter la gestion du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, soit pour attirer l'attention des organisations régionales et des partenaires du développement sur des points précis, ou encore pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et pour informer les membres du Comité des pêches du Forum et du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

### Pêche côtière

Les participants :

1. reconnaissent les efforts engagés par le Programme pêche côtière de la CPS en vue de la mise en place de programmes normalisés de recueil de données, ainsi que la volonté de la CPS de centraliser le stockage des données recueillies et sa compétence pour le faire, et les encouragent à poursuivre sur cette voie ;
2. reconnaissent les efforts déployés en continu par le Programme pêche côtière pour que les législations nationales afférentes aux pêches côtières et à l'aquaculture soient au niveau des textes sur la pêche hauturière, et l'encouragent à poursuivre sur cette voie ; réaffirment l'importance des systèmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et prient la CPS de renforcer son soutien dans ce domaine ;

3. prennent note du financement nouvellement engagé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (MAEC) afin de pourvoir quatre nouveaux postes au sein du Programme pêche côtière (deux postes pour la Section science et gestion halieutiques côtières et deux pour la Section aquaculture) ; soutiennent le Programme pêche côtière dans sa volonté de poursuivre le programme de jeunes cadres océaniens sur des financements du MAEC ;
4. expriment leur inquiétude devant le nombre croissant de cas de ciguatera et appellent la CPS à contribuer, par une assistance accrue, à la lutte contre les efflorescences d'algues nuisibles et à la gestion de leurs impacts sur les pêches et la sécurité alimentaire dans la région ; suggèrent que, pour certaines de ses activités, le Programme collabore davantage avec des partenaires bilatéraux et régionaux (par exemple, surveillance de la ciguatera et identification des espèces d'algues nuisibles, en collaboration avec l'USP<sup>1</sup> ou des laboratoires au Samoa) ;
5. prennent note des progrès enregistrés dans les enquêtes auprès des pêcheurs, les relevés sur les marchés et l'échantillonnage biologique et se disent favorables à la poursuite de ces activités ; proposent que les enquêtes menées par le Programme pêche côtière ciblent les lacunes constatées dans les centrales de données mondiales (par exemple, données sur la taille à maturité dans FishBase) ;
6. souscrivent aux actions et au programme d'assistance du Programme pêche côtière pour ce qui concerne la formation aux méthodes normalisées de collecte de données, d'analyse et de rapport ; font part de la nécessité de dispenser davantage de formations de ce type dans les Territoires français ; font remarquer que le Projet SciCOFish était destiné aux États ACP<sup>2</sup> du Pacifique et adhèrent à l'idée que les Territoires francophones élaborent une demande de financement conjointe pour des actions de formation au titre du volet PTOM<sup>3</sup> du onzième Fonds européen de développement ;
7. soutiennent les travaux de surveillance climatique menés par le Programme pêche côtière dans cinq sites de référence et se disent favorables à l'extension de ce suivi à d'autres pays ;
8. expriment leur soutien au travail mené par le Programme pêche côtière pour améliorer les économies d'échelle dans les petites exploitations aquacoles ; accueillent avec satisfaction la proposition du Programme pêche côtière d'évaluer les retombées des formations en aquaculture qu'il dispense ;
9. se félicitent de l'assistance prodiguée par le Programme pêche côtière dans les domaines de l'aquaculture, de la biosécurité aquatique, des protocoles d'évaluation des risques et de la santé des animaux aquatiques, en particulier compte tenu de la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pression de pêche sur les récifs et à la reconstitution

---

<sup>1</sup> Université du Pacifique Sud

<sup>2</sup> Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

<sup>3</sup> Pays et Territoires d'outremer

des stocks sauvages ; demandent l'organisation de formations sur les questions de biosécurité ; se disent favorables à la création d'un nouveau poste pour l'aquaculture marine et la biosécurité ;

10. reconnaissent l'importance de mobiliser le secteur privé et les communautés dans les projets aquacoles et encouragent l'adoption d'une logique plus commerciale dans ce secteur ; encouragent tout particulièrement la participation du secteur privé dans le développement des écloseries et d'autres activités annexes du secteur et reconnaissent la mission d'assistance que continue de remplir le Programme pêche côtière en vue de l'amélioration des installations des écloseries ;
11. proposent l'adoption d'un code de bonnes pratiques pour l'aquaculture à l'échelle régionale ; proposent que le Programme pêche côtière emmène ce projet et accompagne les États et Territoires insulaires océaniques dans l'adoption d'un code de bonnes pratiques harmonisé ;
12. reconnaissent l'action menée par le Programme pêche côtière en faveur du développement d'un créneau touristique axé sur la pêche sportive, ainsi que les formations qu'il propose en parallèle sur la sécurité en mer, la manipulation du poisson et la gestion financière, et appellent à un renforcement des formations pour ce secteur d'activité ;
13. réaffirment l'importance du travail du Programme pêche côtière concernant le mouillage et l'entretien des dispositifs de concentration du poisson (DCP), et notamment ses programmes de renforcement des capacités, et se disent favorables à la tenue de l'atelier programmé en juin 2016 en concertation avec WorldFish, tout en souscrivant aux outils qui devraient en découler, à l'exemple du manuel attendu sur les nouveaux modèles de DCP côtiers ; appellent à la conception de DCP plus simples et plus rentables à l'usage des communautés ;
14. demandent la réalisation d'une analyse économique des activités de pêche à vocation touristique, en mettant l'accent sur les coûts et la valeur des opérations de pêche sportive ;
15. souscrivent aux travaux menés par le Programme pêche côtière au titre de divers projets de diversification de l'activité de pêche (pêche de petits pélagiques, du calmar chipiloua et du poisson volant, par exemple) et encouragent la CPS à poursuivre cet accompagnement ; proposent d'évaluer la rentabilité des plateformes *bagan* en tant qu'outils d'aide à la pêche ; et
16. demandent une meilleure hiérarchisation des activités du Programme dans les pays membres selon les ressources et les moyens disponibles, en particulier compte tenu de la contraction des effectifs et du budget de fonctionnement attendue pour la période 2015–2016 ; admettent que, dans ce contexte, il faudra également tenir compte des intérêts et objectifs des bailleurs.

## **Pêche hauturière**

Les participants :

17. réaffirment de manière générale leur soutien aux travaux d'évaluation des stocks pélagiques et au rôle joué par le Programme pêche hauturière de la CPS dans les évaluations de niveau régional, sous-régional et national ; réaffirment que le Programme pêche hauturière constitue la principale instance de conseil scientifique sur les pêches hauturières dans la région ;
18. notent avec intérêt les résultats des récentes évaluations des stocks des quatre principales espèces ciblées, et prennent note de l'avis émis par le Programme pêche hauturière concernant le fait qu'il n'existe aucune marge d'augmentation des captures de bonite et de thon jaune et qu'il est nécessaire de faire baisser les prises de germon et de thon obèse ; proposent l'ajout d'une liste de solutions de gestion destinée aux décideurs de niveau supérieur dans les rapports d'évaluation des stocks ;
19. prennent note des résultats de la récente évaluation de l'état des stocks de requin soyeux et de requin océanique, ainsi que de l'analyse des risques apparentés, et des mesures urgentes prises par la WCPFC<sup>4</sup> afin d'interdire l'embarquement de ces espèces et l'utilisation des lignes à requin à bord des palangriers ;
20. notent et soutiennent les prochains travaux qu'entreprendra le Programme pêche hauturière sur la contraction de l'aire de répartition des espèces ciblées et sur les effets qui peuvent en découler pour les prises effectuées dans les zones économiques exclusives situées à des latitudes élevées ;
21. se disent favorables à la proposition du Programme pêche hauturière de mettre en place un programme de détachements à court et long terme et de formations à l'analyse des données au sein de ses sections évaluation des stocks, gestion des données et suivi de l'écosystème ;
22. félicitent le Programme pêche hauturière pour ses travaux de modélisation bioéconomique des pêcheries thonières du Pacifique, tout en l'encourageant à inclure davantage d'indicateurs économiques ; suggèrent, en plus de chiffrer la valeur des espèces de thonidés, de quantifier le poids économique des principales espèces accessoires (thazard du large et dorade coryphène, par exemple) et des poissons à rostre associés ;
23. prennent note des efforts consentis par le Programme pêche hauturière en vue du recueil de données sur la pêche thonière artisanale dans certains États et Territoires insulaires océaniques et de la possibilité d'étendre ce soutien par des actions *in situ* dans d'autres pays océaniques ;
24. saluent les efforts déployés par le Programme pêche hauturière pour la gestion des données relatives à la pêche hauturière ; notent que de nombreux États et Territoires insulaires océaniques commencent à analyser leurs propres données et encouragent la CPS à préserver son

---

<sup>4</sup> Commission des pêches du Pacifique occidental et central

pool de compétences afin de pouvoir intervenir et conseiller les pays océaniques sur la qualité des données, en cas de besoin ;

25. se disent favorables au développement du centre de ressources biologiques du thon et souscrivent à l'idée que les spécimens prélevés puissent étayer les évaluations de stocks et la gestion halieutique, et alimenter des projets de recherche académique et de développement des compétences ; et
26. prennent note de la proposition du Programme pêche hauturière d'abandonner l'échantillonnage par prélèvement manuel au profit d'un échantillonnage par déversement à bord des senneurs et appellent le Programme à plaider en faveur de cette bascule dans les enceintes nationales, régionales et internationales.

### **Bureau du Directeur et Section information halieutique**

Les participants :

27. notent et appuient les actions menées en continu par le Bureau du Directeur et la Section information halieutique afin de diffuser l'information aux pays membres pour une prise de décision éclairée ; en particulier, ils prennent note de la trousse pédagogique élaborée pour les îles Cook, des trousse d'information sur les pêches traduites en langue fidjienne et destinées aux communautés locales et des films pédagogiques réalisés, tels que le tout nouveau « Pacific Black Gold ».

### **Plan stratégique de la Division pêche**

Les participants :

28. souscrivent globalement aux modifications apportées au plan stratégique de la Division, en particulier au niveau des résultats escomptés, et appellent à mettre davantage l'accent sur le recueil de données scientifiques dans le volet pêche côtière du document, ainsi que sur la gestion des risques de catastrophe dans le plan stratégique dans son ensemble ; proposent que l'évaluation indépendante programmée soit coordonnée en parallèle de l'évaluation du Plan stratégique directeur de la CPS ; et
29. proposent que le plan stratégique actuellement en vigueur soit appliqué jusqu'à sa date d'échéance et que, d'ici là, la Division pêche prenne le temps de mettre au point son nouveau plan de travail tout en s'alignant sur le nouveau Plan stratégique directeur de la CPS.

### **Politique d'Apia et la Nouvelle partition pour les pêches côtières : les trajectoires de changement**

Les participants :

30. notent que la Politique régionale océanienne de gestion de la pêche côtière (Politique d'Apia) et les mesures stratégiques qui l'accompagnent sont arrivées à échéance en 2013 ;
31. notent que les besoins en poisson de la région se multiplieront sous l'effet de la croissance démographique et appellent les différents acteurs aux échelons régional, national et infranational à resserrer leurs liens de collaboration autour d'une vision commune ;
32. entérinent le nouveau document d'orientation proposé pour la gestion des pêches côtières (« La nouvelle partition pour les pêches côtières : les trajectoires de changement ») qui viendra remplacer la Politique d'Apia, arrivée à expiration ; recommandent que le relevé de conclusions de l'atelier sur l'avenir de la gestion des pêches côtières soit présenté, avec le sceau d'approbation des directeurs des pêches, à la réunion officielle du Comité des pêches du Forum, et encouragent la CPS à mobiliser des appuis de niveau supérieur en faveur de ce document à l'occasion de diverses réunions régionales, dont la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum et la session du CRGA, organe directeur de la CPS ; proposent que le relevé de conclusions soit présenté aux groupes sous-régionaux (le Groupe du fer de lance mélanésien et le Te Vaka Moana, par exemple) afin de promouvoir une mise en œuvre collégiale ; proposent que ce relevé de conclusions soit transposé en instrument de plus haut niveau (Accord de Nouméa sur les pêches côtières, par exemple) afin de promouvoir une plus grande responsabilisation des acteurs concernés ; et
33. demandent à ce que le relevé de conclusions mette davantage l'accent sur les systèmes SCS et proposent qu'il serve de base à la formulation de certains volets du plan de travail de la Division pêche ; proposent que la Politique d'Apia soit une dernière fois passée en revue afin que tout dossier non réglé puisse être transféré dans le nouveau plan de travail de la Division.

### **Améliorer les évaluations et la gestion des stocks de vivaneaux profonds**

Les participants :

34. soutiennent le travail mené au titre du projet du Programme pêche hauturière sur le vivaneau profond, notamment pour ce qui concerne le renforcement des capacités, et encouragent le Programme à s'investir davantage dans le renforcement des capacités ;
35. demandent à ce que des études soient menées afin de vérifier l'applicabilité des indicateurs liés à l'âge dans d'autres pêcheries, en particulier pour les espèces côtières ;
36. notent que le projet sur le vivaneau profond arrivera à terme à la fin 2015 et prient la CPS de poursuivre ce projet et de maintenir son programme d'assistance dans ce secteur au profit des pays membres, étant entendu que des fonds supplémentaires devront être mobilisés ; et

37. appellent la CPS à accompagner dans la durée la formulation des plans de gestion du vivaneau, en s'appuyant sur les travaux scientifiques les plus récents.

### **Normalisation de la collecte et de la gestion des données sur la pêche côtière et l'aquaculture dans les îles du Pacifique**

Les participants :

38. notent et approuvent les projets de développement de bases de données prévus pour la période 2015–2016, notamment en vue de la création d'une base sur l'aquaculture et d'une base sur les données relatives aux DCP, de la réalisation d'essais sur les applications mobiles et du développement d'une base de données sur le trafic commercial intérieur et les exportations de ressources côtières afin de mieux assurer la traçabilité des produits ; et
39. réaffirment l'importance de normaliser le recueil de données et demandent une évaluation des bases de données actuellement utilisées dans les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques et dans d'autres organisations régionales.

### **Vers une politique de partage des données d'enquête et de suivi recueillies et/ou conservées par le Programme pêche côtière de la CPS pour le compte des pays membres**

Les participants :

40. souscrivent à la normalisation du recueil, du stockage et du partage de données, sous réserve que les politiques et règles nationales soient respectées, en particulier pour la protection des données sensibles ;
41. affirment qu'il est nécessaire de fixer à l'échelon régional des règles et des procédures que la CPS pourrait appliquer concernant, d'une part, les données sur la pêche côtière et l'aquaculture que recueillent ses agents dans les pays, et, d'autre part, les données communiquées à la CPS par des administrations nationales ;
42. réaffirment qu'en l'absence d'une politique sur le partage des données, la CPS devrait systématiquement considérer que les demandes de données qui lui sont soumises requièrent l'autorisation des pays et qu'elle doit renvoyer les demandeurs vers les services administratifs nationaux aux fins d'approbation et de définition des conditions d'utilisation ;
43. indiquent que la CPS devrait publier la liste et le descriptif des ensembles de données existants pour les enquêtes conduites par les agents de la CPS et leurs interlocuteurs nationaux ;

44. réaffirment que la CPS devrait publier la liste et le descriptif des ensembles de données existants pour les autres types d'enquêtes et les études de suivi à long terme réalisées de manière indépendante par les pays ;
45. recommandent que la CPS crée un référentiel régional centralisant les données disponibles afin que les pays puissent publier leurs propres listes et descriptifs des ensembles de données ;
46. indiquent que la CPS devrait assurer un service d'archivage des ensembles de données des pays ;
47. recommandent que la CPS mette à disposition un système en ligne permettant aux services administratifs nationaux de décider eux-mêmes du degré de « partage » qui leur convient pour chaque type de données et niveau d'agrégation ; et
48. indiquent que les données brutes validées qui sont générées à partir des inventaires des ressources (par exemple, inventaires indépendants en plongée) effectués par les agents de la CPS, en collaboration avec leurs interlocuteurs nationaux, peuvent être mises en libre accès cinq ans après la réalisation de l'évaluation.
49. Les participants sont pour moitié favorables et pour moitié défavorables à la mise en libre accès des données brutes validées qui sont générées à partir des enquêtes socioéconomiques (entretiens auprès des ménages et des pêcheurs, par exemple) menées à bien par les agents de la CPS en collaboration avec leurs interlocuteurs nationaux cinq ans après la réalisation de l'enquête, même s'il est garanti qu'il ne sera pas possible d'identifier précisément les ménages et les personnes interrogés à partir des données.

### **Stratégie à long terme de formation et d'accompagnement des observateurs dans la région**

Les participants :

50. constatent que le soutien financier requis pour la formation des observateurs et le recrutement d'instructeurs n'est pas suffisant, et réaffirment que le Programme pêche hauturière doit continuer d'offrir un appui régional aux programmes d'observation ;
51. réaffirment le caractère hautement prioritaire de la formation des observateurs et des professionnels du débriefing, ainsi que de la consolidation des normes PIRFO ;
52. réaffirment que le comité de gestion des brevets PIRFO est l'organe chargé officiellement de superviser les normes de formation et de délivrance des brevets PIRFO ;

53. valident, dans son principe, la proposition du Programme pêche hauturière concernant la composition du comité de gestion des brevets, à savoir nommer un représentant de la FFA, un représentant de la CPS, un représentant de la WCPFC, un représentant des États parties à l'Accord de Nauru et un représentant des États non parties à l'Accord de Nauru ; confirment que le Programme pêche hauturière de la CPS assurera les services de secrétariat du comité de gestion des brevets, présidera, dans un premier temps, cette instance, et coordonnera le contrôle et le suivi des normes sous la supervision du comité de gestion des brevets ; réaffirment leur souhait qu'un consultant indépendant mette au point un cadre reconnu de gouvernance internationale, sous l'égide duquel le comité de gestion des brevets mènera légitimement ses activités, en toute transparence ; ce cadre inclura le mandat du comité ;
54. valident, dans son principe, l'appel lancé par le Programme pêche hauturière en vue de désigner trois à quatre établissements de formation à même de dispenser une formation élémentaire PIRFO axée sur les meilleures pratiques dans le but de mettre en place un arsenal complet de formations PIRFO ;
55. conviennent que le site consacré aux ressources PIRFO doit être étoffé pour qu'il réponde aux prescriptions professionnelles à tous les niveaux du plan de carrière PIRFO et qu'il sera hébergé et administré par le Programme pêche hauturière ;
56. conviennent que le Programme pêche hauturière doit continuer d'organiser les ateliers de formation destinés aux instructeurs PIRFO et ceux destinés aux coordonnateurs des missions d'observation, et que la CPS doit assurer le suivi des progrès réalisés dans les domaines de l'enregistrement et du suivi électroniques, et veiller activement à l'assimilation sans heurt de ces nouveaux outils dans les activités de collecte de données d'observation ; et
57. valident, dans son principe, l'appel lancé par le Programme pêche hauturière en vue de l'adoption d'un mécanisme régional de recouvrement des coûts destiné à financer les activités de coordination et d'accompagnement des missions régionales d'observation, tout en notant que cette question devra être débattue dans d'autres enceintes.

### **Systèmes-pays de gestion de l'information et notifications électroniques : situation actuelle et projets d'avenir**

Les participants :

58. appuient le plan de travail proposé par le Programme pêche hauturière, qui vise à développer des systèmes de notification électronique quand les pays en font la demande et là où l'infrastructure et les ressources disponibles le permettent, et se disent favorables à un renforcement de la collaboration entre la CPS et les tiers fournisseurs de services avec lesquels travaillent les pays membres ; et

59. réaffirment que le Programme pêche hauturière est l'une des instances régionales les mieux placées pour améliorer l'application des systèmes de notification électronique (en collaboration avec la FFA) et prient le Programme de faciliter l'expérimentation de ce nouvel outil.

### **Informations produites par la Division pêche : Les différents modes de diffusion**

Les participants :

60. prennent note du coût important que représente la diffusion de l'information dans le Pacifique et se disent favorables à la recherche de solutions économiques ; font remarquer que le support papier reste plus ou moins nécessaire selon les pays et encouragent la distribution des publications au format électronique et sur support papier afin d'alimenter les fonds documentaires des bibliothèques ;
61. proposent que la CPS mette ses documents d'information en libre accès afin que d'autres pays puissent les faire traduire, les imprimer et les distribuer à moindre coût ; émettent l'idée de distribuer les supports d'information aux dates des réunions afin de réduire les frais de diffusion ;
62. encouragent le recours aux nouvelles technologies, en particulier les réseaux sociaux, afin de diffuser les ressources documentaires, sachant que ces outils ne permettent pas toujours d'atteindre tous les segments du public ciblé ; et
63. proposent l'élaboration d'une stratégie conjointe de pays sur la diffusion des ressources documentaires.

### **Ministérielle sur la pêche côtière et l'aquaculture**

Les participants :

64. souscrivent à la recommandation visant à ce que, à compter de cette neuvième édition de la Conférence des directeurs des pêches, les conclusions de la réunion soient présentées pour approbation aux ministres des Pêches de la région, à l'occasion de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum et lors d'autres rendez-vous ministériels (pendant le CRGA et en dehors de celui-ci).

### **L'approche programme intégrée**

Les participants :

65. prennent note de la transition qu'opère la CPS vers une approche intégrée pour l'élaboration de ses programmes et de ses projets ; appellent à une intensification du dialogue entre la CPS, les

autres organisations membres du CORP et les organismes concernés (par exemple l'IRD) autour de la construction de cette approche intégrée, compte tenu de ses ramifications complexes ; réaffirment toute l'utilité des stratégies conjointes de pays conclues avec la CPS et demandent que ces stratégies soient traitées au moyen d'approches intégrées et décloisonnées faisant intervenir les organisations et ministères compétents (environnement, par exemple) afin que les stratégies et politiques mises en place aient une portée nationale plutôt que sectorielle.

### **Acidification des océans – illustration de l'approche programme intégrée**

Les participants :

66. considèrent que l'acidification des océans est une véritable épée de Damoclès menaçant la santé des ressources halieutiques et des écosystèmes du Pacifique ; encouragent la conduite de travaux propres à aider la Communauté du Pacifique à mener des activités de surveillance et à prendre les mesures d'adaptation qui permettront de limiter les effets du phénomène d'acidification, en complément des activités nationales déjà entreprises (pays insulaires océaniques et pays bailleurs), et d'intensifier les consultations ; et
  
67. souscrivent à la proposition de projet sur l'acidification des océans soumise pour financement au MAEC néo-zélandais et présentée comme une illustration de l'approche programme intégrée ; sont d'avis que la mise en œuvre de mesures d'adaptation efficaces suppose l'adoption d'une approche plurielle englobant de multiples organismes et secteurs, qui soit complémentaire des travaux déjà menés dans la région sur l'acidification des océans (à l'exemple du partenariat conclu entre les Îles Cook et la Nouvelle-Zélande), et que les consultations nationales doivent démarrer à la base afin d'obtenir un large soutien national ; proposent que la CPS communique aux États et Territoires insulaires océaniques les documents produits dans le cadre du projet récemment mené sur l'acidification des océans.

### **Adoption des Directives PAD : Prochaines étapes**

Les participants :

68. se félicitent de l'adoption des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (Directives PAD) par le Comité des pêches de la FAO, et constatent qu'elles présentent de nombreuses analogies avec la nouvelle partition pour la gestion des pêches côtières dans la région ; valident l'utilisation de la fenêtre de financement ouverte pour les pêches artisanales au titre du Programme de coopération technique de la FAO pour que les membres de la CPS et de la FAO puissent mettre en œuvre la nouvelle partition pour les pêches côtières de manière intégrée et coordonnée dans les différents domaines relevant respectivement de la FAO et de la CPS ; et



69. se félicitent du renforcement du programme d'assistance technique de la FAO, avec la nomination de deux techniciens des pêches pour la région Pacifique, et prennent note de l'engagement pris par la FAO de mobiliser et de travailler en relation avec les organisations de la société civile, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les pays membres de la CPS et de la FAO, pour atteindre des objectifs communs.

## Annexe 1

### Rapports et déclarations des pays

#### *Les Samoa américaines :*

70. remercient le Programme pêche côtière de la CPS pour la formation au mouillage et à l'entretien des DCP qui leur a été dispensée ;
71. exposent le programme d'enquêtes auprès des pêcheurs mis sur pied aux Samoa américaines et appellent la CPS à étendre ce type d'assistance à d'autres pays ;
72. prient la CPS de leur prêter assistance en vue du développement de la filière aquacole locale ;
73. soulignent l'importance d'une surveillance normalisée à l'échelle de la région et prient la CPS de renforcer son soutien en vue de l'harmonisation du recueil de données ; et
74. prient la CPS de les épauler en vue de réaliser des études sur le changement climatique et le blanchissement des coraux analogues à celles menées dans les cinq sites pilotes de surveillance climatique financés par le Programme d'aide australien.

#### *Les Îles Cook :*

À compléter.

#### *Les Fidji :*

75. souscrivent à l'appel lancé en vue de l'évaluation des stocks de germon du Pacifique Sud ;
76. remercient la CPS et la FFA de l'accompagnement dont elles ont bénéficié pour leurs plans de gestion des espèces pélagiques hors thonidés (la dorade coryphène, par exemple) ;
77. annoncent qu'elles travaillent à la formulation de plans de gestion pour le vivaneau profond et les espèces associées et remercient la CPS et la FFA de l'aide qui leur a été apportée dans ce contexte ;
78. appellent à un renforcement de la collaboration entre les partenaires locaux et régionaux pour la gestion des pêches côtières, confrontées à une pression démographique grandissante ;
79. remercient la CPS de l'atelier sur l'avenir de la gestion des pêches côtières qu'elle a organisé et de son accompagnement technique pour le développement de l'élevage de crevettes et de tilapias ; et

80. annoncent le bilan catastrophique des accidents invalidants et mortels associés à la pêche d'holothuries en plongée autonome ; et remercient la CPS de les avoir aidés à établir un plan national de gestion de la filière bêche-de-mer.

***Nauru***

81. prie la CPS de l'aider à évaluer sa ressource en holothuries ;
82. prie la CPS de l'aider à réaliser des essais de pêche exploratoire du calmar chipiloua ; et
83. se dit inquiète devant l'afflux potentiel de réfugiés dans le pays et les nouvelles pressions qui pourraient s'exercer sur les ressources halieutiques locales.

***La Nouvelle-Calédonie :***

84. fait état des difficultés que pose le recueil de données sur les pêches côtières et demande à la CPS de favoriser la mise en place de programmes normalisés de collecte de données ;
85. annonce que tout navire de pêche souhaitant opérer dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie doit désormais être titulaire d'un permis de pêche ;
86. annonce qu'un parc marin a vu le jour dans la mer de Corail en 2014 ;
87. explique les difficultés qu'elle rencontre pour former et fidéliser des professionnels et des membres d'équipage dans le secteur de la pêche hauturière ; et
88. évoque l'importance que revêt toujours la filière crevette dans le paysage aquacole du pays.

***La Nouvelle-Zélande :***

89. se félicite de l'assistance offerte par la CPS aux États et Territoires insulaires océaniques et salue le travail réalisé par l'Organisation pour se doter d'un plan de travail répondant aux besoins des pays membres ; et se propose de travailler sur les dossiers de gestion halieutique avec la CPS, mais aussi au plan bilatéral avec les pays membres.

***Niue :***

90. annonce que sa direction des pêches a été récemment restructurée et a désormais le statut de ministère ;

91. remercie la CPS de l'aide qui lui a été récemment fournie en vue de l'établissement de son plan de gestion et de développement des pêches côtières et de la réalisation d'une étude sur les crabes de cocotier ; et demande à bénéficier d'un appui supplémentaire pour la mise en œuvre du plan, dès que celui-ci sera achevé, en particulier pour le volet SCS ;
92. annonce qu'elle envisage de mettre à plat sa législation halieutique et sollicite le concours de la CPS à cet égard ;
93. demande une évaluation de l'état des stocks de germon et prie les autres pays membres de faire pression sur la WCPFC afin d'éviter toute surexploitation de ces stocks ;
94. remercie la CPS de lui avoir prêté son concours en vue du développement de la pêche sportive et se dit intéressée par la conduite d'une analyse économique sur cette filière et sur sa contribution au produit intérieur brut ;
95. sollicite le concours de la CPS pour les formations à la sécurité en mer ; et
96. exprime son souhait de développer les capacités aquacoles du pays, en particulier pour la reconstitution des peuplements naturels.

***La Papouasie-Nouvelle-Guinée :***

À compléter.

***Le Samoa :***

97. se dit inquiet quant à la lourde charge de travail que représente le recueil de données pour les agents des services des pêches et indique que les programmes régionaux de formation et de collecte de données ne devraient pas prendre le pas sur les intérêts nationaux ;
98. demande une nouvelle évaluation des stocks de germon et, dans l'intérêt de toute la région, exhorte les pays membres à signer l'accord de Tokelau ; et
99. exprime son inquiétude concernant la filière d'exportation des holothuries et souhaite connaître l'avis des autres pays membres et de la CPS sur ce dossier.

***Les Tonga :***

100. se félicite du soutien qui leur a été accordé par la CPS ces deux dernières années, en particulier pour la réalisation d'enquêtes auprès des pêcheurs, de relevés sur les marchés et de campagnes de prélèvements biologiques dans le secteur des pêches côtières ;

101. annoncent les tendances qui se dégagent dans le secteur halieutique national, avec notamment une augmentation de capacités de la flotte thonière nationale, une réduction des unités pêchant le vivaneau profond, un accroissement du coût global des opérations de pêche et de l'exportation des produits, et l'échec global de la filière aquaculture, à l'exception de l'huître perlière ; informent les participants que les ressources côtières en particulier sont soumises à un effort de pêche intense et que de nombreuses espèces présentent des signes de surexploitation ;
102. annoncent que, globalement, le développement de la filière aquaculture est un échec et que les maigres résultats obtenus sont loin d'être à la hauteur des investissements consentis ; prient la CPS de les accompagner sur le long terme dans le développement de l'élevage des holothuries et de la phycolture ;
103. annoncent que les communautés sont de plus en plus nombreuses à souhaiter instaurer des réserves placées sous régime spécial de gestion ;
104. sollicitent l'assistance de la CPS pour la formation des observateurs en mer (pêche hauturière), ainsi que pour l'élaboration et la révision des plans de gestion des pêches côtières, y compris la formulation d'un plan de gestion consacré entièrement à la pêche côtière ; et
105. se disent intéressées par le programme de surveillance climatique du Programme pêche côtière et souhaitent savoir si une initiative analogue peut être entreprise aux Tonga.